

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5747

commission principale : finances et programmation

commission (s) consultée (s) pour information : environnement, propreté, eau et assainissement

objet : **budget supplémentaire 2000 - budget annexe de l'assainissement**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le budget supplémentaire 2000 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté à 274 433 719,70 F, tant en dépenses qu'en recettes, toutes sections confondues. Le budget supplémentaire a pour objet la reprise des résultats de la clôture de l'exercice précédent, constatés au compte administratif 1999, l'affectation du résultat d'exploitation au déficit de l'investissement, l'inscription des propositions nouvelles de dépenses et de recettes et celle des reports de crédits 1999 sur 2000.

Ce budget supplémentaire permet d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation 1999 (143,286 MF) au déficit d'investissement qui s'élève à 120,514 MF, compte tenu des reports de dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à recouvrer (2,5 MF). Le montant global des crédits disponibles s'élève à 22,772 MF après affectation du résultat. L'autofinancement prévisionnel pourrait être augmenté de 18 MF.

- Budget supplémentaire 2000 - budget annexe de l'assainissement - équilibre général - tableau n°1 (en F) -

Nature	Charges	Produits
investissement		
reports	2 533 388,70	2 533 388,70
propositions nouvelles	8 100 000,00	128 614 259,70
affectation à l'investissement		120 514 259,70
autofinancement prévisionnel		18 000 000,00
investissement opérationnel	- 9 900 000,00	- 9 900 000,00
remboursement anticipé de la dette	18 000 000,00	
déficit d'investissement reporté 1999	120 514 259,70	
total de l'investissement	131 147 648,40	131 147 648,40
exploitation		
propositions nouvelles	22 771 811,60	
réajustement de la contribution aux eaux pluviales	3 099 274,97	
besoins supplémentaires	1 672 536,63	
autofinancement prévisionnel	18 000 000,00	

excédent 1999 d'exploitation reporté affectation à l'investissement	120 514 259,70	143 286 071,30
total de l'exploitation	143 286 071,30	143 286 071,30
total du budget supplémentaire 2000	274 433 719,70	274 433 719,70

SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'équilibre à 143,286 MF compte tenu de l'excédent reporté de 1999. Les principaux mouvements concernent l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 1999 (120,514 MF) à l'investissement et l'augmentation de l'autofinancement prévisionnel de 18 MF qui serait porté à 138 MF.

Les autres propositions nouvelles sont destinées :

- au remboursement au budget principal du trop-perçu au titre des eaux pluviales 1999 après calcul des réalisations effectives (3 MF HT),
- à l'augmentation des charges de structure à réajuster au vu des réalisations du compte administratif (1,222 MF),
- à l'ajustement du crédit de sûreté budgétaire pour 0,5 MF.

En dépenses, comme en recettes, aucun crédit n'a été reporté.

Aucune nouvelle inscription de recettes n'est proposée.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 131 MF. L'autofinancement étant prévisionnel, il est réalisé par affectation de l'excédent d'exploitation constaté au compte administratif, au moment du budget supplémentaire de l'exercice suivant. Cette année, 120,514 MF seraient affectés à l'investissement.

2,533 MF ont été reportés en dépenses comme en recettes. Un décalage global de 10 MF des prévisions de 2000 sur 2001 est proposée au Conseil (cf. tableaux n° 2 et 3).

L'investissement opérationnel

Les reports, en dépenses et recettes, s'élèvent à 2,533 MF pour les travaux primaires des opérations d'aménagement, les plus importants concernent les travaux pour la vallée de la Chimie à Feyzin (0,751 MF), l'espace Dauphiné à Lyon 3° (0,500 MF), à Saint Priest Mi-Plaine (0,438 MF) et à Saint Germain au Mont d'Or (0,441 MF).

Les propositions nouvelles recalent les crédits de paiement 2000 pour le projet du collecteur du quartier de la Feyssine à Villeurbanne à 8 MF au lieu des 18 MF initialement prévus, compte tenu des résultats de l'appel d'offre. Parallèlement, les aides (- 5,5 MF) et subventions (- 4,4 MF) de l'Agence de l'eau doivent être diminuées d'autant, leur encaissement étant lié à la réalisation des travaux.

Les mouvements financiers

Pour l'équilibre général du budget, en recettes, les propositions nouvelles proviennent des financements d'origine interne, c'est à dire les mouvements de la section de fonctionnement à la section d'investissement. L'affectation à l'investissement d'une partie du résultat d'exploitation 1999 (120,514 MF) serait consacrée à combler le déficit antérieur. L'autofinancement prévisionnel serait augmenté de 18 MF pour être porté à 138 MF. Dans ce contexte, un remboursement anticipé de la dette pourrait être envisagé à hauteur de 18 MF.

**- Budget supplémentaire 2000 - budget annexe de l'assainissement - dépenses d'investissement -
tableau n° 2 (en F) -**

Nature	Reports	Propositions nouvelles	Total budget supplémentaire
investissement opérationnel			
maintenance	0,00	500 000,00	500 000,00
station la Feyssine à Villeurbanne		- 10 400 000,00	- 10 400 000,00
travaux pour opérations d'urbanisme	2 533 388,70		2 533 388,70
sous-total investissement opérationnel	2 533 388,70	- 9 900 000,00	- 7 366 611,30
mouvements financiers			
remboursement du capital de la dette		18 000 000,00	18 000 000,00
sous-total mouvements financiers		18 000 000,00	18 000 000,00
total des dépenses d'investissement	2 533 388,70	8 100 000,00	10 633 388,70
déficit 1999 d'investissement reporté	120 514 259,70		120 514 259,70
total général du budget supplémentaire			131 147 648,40

**- Budget supplémentaire 2000 - budget annexe de l'assainissement - recettes d'investissement -
tableau n° 3 (en F) -**

Nature	Reports	Propositions nouvelles	Total budget supplémentaire
investissement opérationnel			
station la Feyssine à Villeurbanne	0,00	- 3 000 000,00	- 3 000 000,00
réseaux	0,00	- 6 900 000,00	- 6 900 000,00
programme général de travaux et relèvement		- 2 900 000,00	- 2 900 000,00
exutoire du sud-est		- 2 000 000,00	- 2 000 000,00
collecteur quartier nord à Vaulx en Velin		- 2 000 000,00	- 2 000 000,00
opérations d'urbanisme	2 533 388,70		2 533 388,70
sous-total de l'investissement opérationnel	2 533 388,70	- 9 900 000,00	- 7 366 611,30
mouvements financiers			
affectation à l'investissement		120 514 259,70	120 514 259,70
autofinancement prévisionnel		18 000 000,00	18 000 000,00
sous-total des mouvements financiers	0,00	138 514 259,70	138 514 259,70
<i>sous-total des mouvements réels</i>	<i>2 533 388,70</i>	<i>8 100 000,00</i>	<i>10 633 388,70</i>
total général des recettes d'investissement	2 533 388,70	128 614 259,70	131 147 648,40

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions finances et programmation et environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Décide de l'affectation à la section d'investissement de 120 514 259,70 F issus du résultat d'exploitation à la clôture de 1999.

2° - Approuve le budget supplémentaire pour 2000 du budget annexe de l'assainissement, arrêté, en dépenses et en recettes à 274 433 719,70 F.

3° - Précise qu'à l'égard du comptable, cette approbation porte sur le montant des inscrits à l'échelon du compte à deux chiffres en investissement et en exploitation, à l'exception des comptes 60, 61, 62 et 709 qui forment ensemble un seul et même chapitre. Les degrés complémentaires de précision (articles et opérations) lui sont toujours soumis en tant qu'autorité délibérante mais non exécutoires pour madame le Trésorier principal de la communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,